

*a Monsieur le Professeur Wyt-*

*subach, à Greve.*

*hommage de l'auteur  
D. Néyen.*

12 8°  
1883  
mp

# ESQUISSE

## HISTORIQUE

SUR

### LA CI-DEVANT SEIGNEURIE-BARONNIE

DE

### MEYSEMBOURG,

DANS L'ANCIEN PAYS-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ET COMTÉ DE CHINY;

EXTRAITE DE NOTES MANUSCRITES, RECUEILLIES

PAR

### AUG. NEÏËN,

Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchemens,  
ancien Secrétaire de la Société de médecine, et Membre de celle des sciences naturelles  
de Liège, de la 1<sup>re</sup> classe de l'Institut historique de France, de l'Académie royale de Metz; Correspondant  
de la Société des sciences physiques, chimiques, et des arts industriels et agricoles de Paris;  
Membre honoraire de la Société royale pour les recherches utiles de Trèves, etc.



1843.

D.  
XV.  
C  
8.  
No 1083.

# ESQUISSE

HISTORIQUE

SUR

LA CI-DEVANT SEIGNEURIE-BARONIE

DE

**MEYSEMBOURG,**

DANS L'ANCIEN PAYS-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ET COMTÉ DE CHINY;

EXTRAITE DE NOTES MANUSCRITES, RECUEILLIES

PAR

**AUG. NEYEN,**

Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchemens,  
ancien Secrétaire de la Société de médecine, et Membre de celle des sciences naturelles  
de Liège; de la 1<sup>re</sup> classe de l'Institut historique de France, de l'Académie royale de Metz; Correspondant  
de la Société des sciences physiques, chimiques, et des arts industriels et agricoles de Paris;  
Membre honoraire de la Société royale pour les recherches utiles de Trèves, etc.

Stadtbibliothek  
Trier.



1843.

12/1883 80-  
mp

Il est d'ailleurs à remarquer que les notes que j'ai réunies sur l'histoire de la ci-devant Terre-baronie de Meysembourg, qu'il vient d'acquérir, pour mon Dictionnaire historique de l'ancien pays-duché de Luxembourg et comté de Chiny, je crus ne pas devoir résister à ses désirs, et je rédigeai cette Esquisse, tirée de sources authentiques, les seules qui existent encore des anciennes archives de cette seigneurie, qui furent en grande partie anéanties pendant la révolution française de 1789.

**M**ONSIEUR REUTER-D'HEDESORFF m'ayant prié de compiler les notes que j'ai réunies sur l'histoire de la ci-devant Terre-baronie de Meysembourg, qu'il vient d'acquérir, pour mon Dictionnaire historique de l'ancien pays-duché de Luxembourg et comté de Chiny, je crus ne pas devoir résister à ses désirs, et je rédigeai cette Esquisse, tirée de sources authentiques, les seules qui existent encore des anciennes archives de cette seigneurie, qui furent en grande partie anéanties pendant la révolution française de 1789.

En livrant cet opuscule à l'impression, je me crois en devoir de le faire précéder de quelques mots d'introduction, afin de mettre le lecteur au fait de mon but.

Pour écrire l'histoire des différentes seigneuries que renfermait notre contrée jusqu'à l'époque de l'abolition de la féodalité par la république française, après la conquête du pays, il faut peut-être avoir plus de patience et d'exactitude dans les recherches, que d'érudition. En effet, les archives anciennes sont pour la plupart perdues; et même, ce qui en reste encore, est devenu très-difficile à déchiffrer, outre que bien des faits importans n'ont souvent pas laissé de traces dans ces tems d'ignorance, où une des qualités du châtelain était de ne savoir ni lire ni écrire, par le seul motif

qu'il était noble<sup>1</sup>, et parce que l'office des scribes ne consistait, la plupart du tems, qu'à rédiger des actes d'intérêt matériel.

Les recherches historiques, dans les parchemins du moyen-âge, deviennent toutefois des plus intéressantes et des plus importantes aux yeux du patriote, quand il étudie les mœurs et les usages de ses anciens compatriotes; il y retrouve toujours quelque chose qui peut se rapporter aux coutumes des tems modernes, dont, sans la connaissance de ces us et coutumes des siècles antérieurs, on ne devinerait ni les causes ni l'origine; et puis, plus que tout cela, il se retrouve en quelque façon dans la famille de ses ancêtres, au coin du feu hospitalier de ses voisins, ou quelquefois même en compagnie avec les preux d'alors, écoutant le récit de leurs aventures, de leurs crimes comme de leurs exploits.

Enfin, les modernes possesseurs de ces donjons aiment encore, et d'un amour tout naturel, à voir repasser devant eux, pendant les veillées d'hiver, les seigneurs qui jadis habitaient leurs castels, à écouter le récit de leurs projets, et à les voir méditer et combiner leurs entreprises du lendemain, tout comme le vieillard, serf féodal pendant cette ère déjà reculée pour nous, se plaît à raconter à ses enfans et à ses petits-enfans ce qui lui reste de souvenir de ses jeunes années, en bénissant le dieu de l'univers, qui a enfin consenti à la suppression de cette féodalité, ce monstre inexplicable, qui, comme l'a dit un grand légiste de nos jours, n'avait peut-être rien de plus monstrueux que sa monstruosité même.

Du reste, un attrait bien puissant recommande encore ces histoires particulières, individuelles dirais-je

<sup>1</sup> Lequel nous a déclaré ne savoir écrire, parce qu'il est noble. — Extrait d'un acte authentique du 16<sup>e</sup> siècle. Combien peu de chartres voyons-nous d'ailleurs, qui portent un autre seing que le sceau des parties et des témoins ?

presque, en plaçant une partie des lecteurs au sein même de leurs familles, ou devant les anciens maîtres immédiats de leurs pères; elles ont aussi pour elles de contenter le patriotisme local, et de rendre raison de bien des cérémonies et de fêtes particulières, dont les restes subsistent de nos jours, et subsisteront peut-être encore pendant des siècles. En lisant l'histoire de ma ville natale, a dit un célèbre voyageur, qui écrivait sur une plage étrangère, je crois me retrouver parmi les miens, au milieu de ma famille.

Si cette notice n'est pas aussi circonstanciée que plusieurs pourraient la désirer, je prie le lecteur de n'en accuser que l'absence de documens plus nombreux qui la concernent; pour moi, il me suffit de donner l'assurance la plus formelle, que dans mes récits je n'ai rien omis de ce que j'ai pu découvrir, et que tout ce j'ai dit, est pris de sources la plupart authentiques, ou du moins très-positivement exactes.

---

**L'**ORTHOGRAPHE du mot Meysembourg a beaucoup varié suivant les époques où les chartres font mention de cette seigneurie ; ainsi on trouve successivement : Meisenborc, Meysenburch, Meysenburgh, Meseburg, Meysenbourg, et enfin Meysembourg.

Le village de Meysembourg est de nos jours une dépendance ou section de la commune de Larochette, dans le canton de Mersch, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, dont il est éloigné de 22,500 mètres environ. Il se compose du château, placé sur la cime d'un rocher très-élevé, escarpé et inaccessible, sinon par un langue de terre, et d'une quarantaine de foyers. Les maisons sont couvertes en chaume. Le sol de cet endroit, quoique assez fertile, est rocailleux.

Il existe à Meysembourg une chapelle castrale, qui pour le moment n'a pas de desservant titulaire.

Un bref du pape Clément XII, de l'année 1754, le 6 août, concède une indulgence plénière aux fidèles qui viendront, en état de grâce, visiter la chapelle de Ste-Croix de Meysembourg, le jour de l'Invention de la Ste-Croix, c'est-à-dire le 3 mai. Cette indulgence, dont la bulle est passée en d'autres mains, est peut-être perdue de vue maintenant. On pourrait cependant, je pense, récupérer sans beaucoup de peine l'original de ces lettres apostoliques, que j'ai eues entre les mains, et dont je puis nommer le possesseur actuel, si on m'en fait la demande.

La chapelle possédait autrefois des revenus assez considérables, et de beaux ornemens ; mais tout ou partie de ces richesses semble avoir été perdu par suite de spoliations, et du changement survenu dans l'ordre des choses en 1794. Nous avons eu sous les yeux un extrait du registre aux amortissemens accordés par acte expédié sous la signature de S. A. R. le gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, le 31 décembre 1755, des biens de main-morte du décanat de Mersch ; cette pièce porte pour la chapelle castrale de Meysembourg :

1° Une rente en seigle de cinq maldres, trois bichets un quart, mesure du pays;

2° En avoine, quatre maldres, un bichet et demi;

3° En foin, un chariot et demi;

4° Un jardin, mesurant trois quarts de journal;

5° Vingt-cinq poules *et une demie*;

6° Une rente en argent de vingt-cinq écus cinq escalins et cinq sols du pays, faisant eu argent de France 118 frs. 45 centimes;

7° Et enfin, plusieurs services et anniversaires fondés par les seigneurs du lieu, et peut-être par d'autres particuliers. Quelques-uns de ces actes existent encore.

Enfin, parmi les titres de propriété de la terre de Meysembourg, il existe un acte du 21 septembre 1777, signé ou souscrit par le centenier et tous les communs habitans du lieu, au nombre de dix-sept, plus deux témoins, par lequel ceux-ci déclarent et affirment, qu'ils sont obligés, ainsi que leurs ancêtres l'ont été de tout tems, et comme leurs successeurs le seront, de conserver la chapelle castrale dans un état convenable de construction, et d'y faire à leurs frais toutes réparations nécessaires; que par suite du désastre y causé naguère, par le feu céleste, ils consentent à la rétablir, etc.

Les habitans du village, qui est situé dans le fond, au pied du château, sont en général peu aisés, et vivent du travail de leurs mains, suite nécessaire de la constante et indivise possession par de grands propriétaires, de la généralité des terres de leur ban, que la féodalité avait unies au domaine du seigneur.

Le village de Meysembourg est arrosé par un ruisseau, portant nom de Munsbach, dans l'idiôme du pays Manzerbach.

Le château, dit l'abbé Bertels, qui vivait vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui le premier a écrit l'histoire du pays de Luxembourg, était autrefois très-beau et très-célèbre; mais de nos jours (c'est Bertels qui parle) il ne présente plus que des monceaux de ruines, qui ne permettent plus d'en apprécier les anciens contours. Ce domaine, dont la naissance remonte jusqu'à la nuit des siècles, est très-célèbre dans les annales de notre pays, tant par les grands hommes qui y ont tiré leur origine, que par l'étendue des posses-

sions qui en dépendaient, et enfin par le titre de baronie, que lui octroyèrent les souverains. Le château de Meysembourg est placé sur une cime de montagnes très-élevées, qui dominent des vallées profondes et entourées de forêts. Dans le fond se trouve le village de même nom; il compte de nombreux habitans. (*Bertels, Hist. Luxemb.*, p. 105.)

Après la ruine de cet antique castel, dont parle Bertels, et dont l'histoire ne nous a révélé ni les causes, ni l'époque, ni les auteurs, les seigneurs du lieu en firent élever un autre, qui fut de même saccagé et détruit par les Français, pendant leurs conquêtes sous le règne de Louis XIV (1683—84.) Le château actuel est moderne.

La maison noble dite de Meysembourg, était originaire du pays; elle portait d'or, au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent, sans pieds ni becs. Cette famille commence à paraître sur la scène du monde pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

En 1176 nous voyons un Wauthier de Meysembourg, qui souscrivit à la chartre de Henri-l'Aveugle, comte de Luxembourg et de Namur, par laquelle ce prince fit donation du village de Burlebach à l'église de St-Paul à Verdun. Ce Wauthier vivait encore en 1194, puisqu'il est fait mention de lui dans une chartre de cette année; il y est qualifié de neveu de Wauthier, seigneur de Wiltz. Il avait épousé Mathilde de Gransey, qui lui donna Mathilde, qui fut l'épouse de Jean II, seigneur de Kerpen.

Entre les années 1192 et 1256, il est question de Adelin de Meysembourg, qui fut conseiller de la comtesse Ermesinde de Luxembourg, et de son fils Henri II, dit le Grand ou le Blondel. Il fut père de Wauthier de Meysembourg, l'un des plus zélés protecteurs du monastère de Marienthal<sup>1</sup>; nous aurons occasion de parler de cet homme, célèbre dans les annales ecclésiastiques du pays. Il avait pour frères Erard ou Evrard, et Godefroy ou Joffroi.

Le manuscrit in-folio, intitulé *Viri illustres Luxemburgenses, etc.*,

<sup>1</sup> Ce monastère de dames nobles, de l'ordre de St-Dominique, qui devint par la suite l'un des plus riches et des plus célèbres du pays, fut fondé en 1231 par Thierry, sire de Mersch, et échanson de la comtesse Ermesinde. Voir l'histoire détaillée de cette fondation, dans l'ouvrage du Père Bertholet. Le prieuré de Marienthal fut supprimé par l'empereur Joseph II, duc de Luxembourg, en l'année 1783.

conservé à la bibliothèque de la ville de Luxembourg, sub N° 5965, et à celle de Trèves, sub N° 1291, cite sous l'année 1257, ce Wauthier de Meysembourg, qui, de doyen de la métropole de Trèves, entra dans l'ordre de St-Dominique. Il fut homme vraiment apostolique, dit le même manuscrit; c'est lui qui par ses conseils seuls détermina la bienheureuse Yolande, fille de Henri I<sup>er</sup>, comte de Vianden, et de Marguerite de Courtenay, à quitter le monde et à entrer dans le monastère de Val-Marie, ordre de St-Dominique, dit dans la suite Marienthal, et qui fut le premier fondateur du couvent du même ordre à Trèves. Bertholet, et avant lui, Alexandre de Wiltheim, dans la vie d'Yolande (M. Stehres, directeur du progymnase de Diekirch, vient de publier une élégante traduction allemande de cet important ouvrage), font un grand éloge de cet homme aussi pieux, qu'instruit et élégant.

« Ce grand homme, dit Bertholet, t. IV, p. 440, élevé dès son enfance dans les sentimens d'une piété solide, embrassa l'état ecclésiastique; mais dégoûté du monde, il entra en religion, et son mérite l'éleva bientôt aux premières charges de son ordre. Pour le faire connaître, il me suffit d'emprunter le bel éloge que Thomas de Cantimpré en a tracé au deuxième livre de son histoire.

» Wauthier, dit-il, surnommé de Meysembourg, né d'extraction noble, et d'une piété exemplaire, occupait une prébende dans l'église cathédrale de Trèves, lorsqu'il la quitta, et renonça volontairement à la jouissance des grands biens dont il pouvait jouir dans ce siècle. Agé d'environ seize ans, il se rangea sous la règle des frères prêcheurs, et y fit en peu de tems de si admirables progrès, dans les voies de la sainteté et dans l'étude des sciences divines et humaines, qu'il gouverna plusieurs maisons avec prudence, et qu'il acquit la réputation d'un très-célèbre docteur.

» Ce fut sous la direction d'un religieux si éclairé, qu'Alexandre de Soleuvre fonda le monastère de Tifferdange (*Differdange*), et qu'il fit la même année (1255) son testament, etc. Ceux qui l'ont souscrit sont, Jean, chevalier d'Ansembourg, Bertand, prêtre, Wauthier de Meysembourg, prieur des frères prêcheurs à Trèves, et cinq autres religieux du même ordre. »

Wauthier mourut en 1279, et fut enterré dans l'église du mo-

nastère de Marienthal. Voici son épitaphe, telle que Bertholet la rapporte, t. VI, p. 547, de son Histoire de Luxembourg :

*Anno Domini MCCLXXIX*

*IV Idus Octobris*

*obiit Waltherus Dominus de Meysembourg.*

Erard ou Evrard de Meysembourg, frère de Wauthier, comme nous l'avons vu plus haut, vivait en 1214. Nous le retrouvons jusqu'en 1244. Entre autres en cette année, il assista comme témoin au contrat de mariage de la comtesse Ermesinde de Luxembourg, avec Waleram de Limbourg; il assista de même aux cérémonies de ce mariage.

En 1256 le même Evrard souscrivit à la chartre d'affranchissement de la ville d'Echternach.

En 1245, Gérard de Meysembourg souscrivit à la chartre d'affranchissement de la ville de Luxembourg. Ce Gérard était fils d'un Wauthier, qui avait eu pour père Evrard de Meysembourg, dont mention en 1245.

En 1261, Wauthier de Meysembourg, cadet de famille, et père de Gérard, se rendit caution pour Frédéric de Kerpen, chevalier, pour une somme de trois cents livres de deniers de Trèves, auprès de Gérard de Blanckenheim, fils du seigneur de ce nom, qui avait fait Gérard prisonnier.

Une chartre de l'année 1277, du 8 novembre, rapportée par de Hontheim, cite comme témoin ce Wauthier, sire de Meysembourg, comme y ayant appendu son sceau. Par la chartre en question, Frédéric de Novo-Castro (*Neuerbourg*) reconnaît que les châteaux de haute et basse Cobern sont des fiefs de l'église de Trèves, dont ils ne peuvent être aliénés, et à laquelle ils ne pourront nuire.

En 1265, Guillaume de Meysembourg, fils de Evrard, qui fut d'abord moine de St-Maximin, près de Trèves, devint abbé intrus de St-Mathias de Trèves, par licence de Henri, archevêque de Trèves, que le pape Urbain IV reprend amèrement à ce sujet, dans une lettre monitoire du 15 septembre 1265, rapportée par de Hontheim. L'archevêque de Trèves, mécontent de Théodoric, abbé de St-Mathias, pour des motifs qui n'entrent pas dans notre sujet, avait éliminé celui-ci, et lui avait substitué notre Guillaume de Meysembourg.

Cependant il paraît que ce Guillaume devint dans la suite abbé régulier du même monastère, puisque nous voyons en 1303 une personne de même nom et de même origine, occuper le siège abbatial sans contestation. Nous sommes d'autant plus fondé à le croire, que nous voyons dans la belle édition des *Gesta Trevirorum*, éditée par MM. Wyttenbach et Muller, que ce Guillaume de Meysembourg, abbé légitime de St-Mathias, était neveu de Wauthier dont nous allons parler.

Les annales de l'époque, et les chartres contemporaines nous rapportent que, en 1263, Wauthier de Meysembourg, neveu de Guillaume qui précède, prit une part très-active dans l'intrusion de son oncle, et dans les spoliations évaluées à cinq mille marcs de deniers de Cologne, que celui-ci avait opérées dans le monastère de St-Mathias, et transportées dans les châteaux de Meysembourg et de Falkenstein, et qu'il fut, pour ce motif, déclaré solidairement responsable, avec son dit oncle, pour la valeur de ces déprédations, par les commissaires délégués à cet effet par le pape.

Ce Guillaume est encore rappelé dans un acte de 1266.

En 1289, Poncette de Meysembourg est prieure du monastère de Marienthal, la troisième en rang, d'après la liste du R. P. Alexandre de Wiltheim, dans sa vie de la vénérable Yolande; Bertholet la place de même la troisième, en faisant toutefois observer qu'il ignore le nom de la première supérieure, à laquelle il n'assigne pas de série. De cette manière, Poncette, suivant lui, serait réellement la quatrième supérieure.

En 1292, Evrard de Meysembourg assista encore, en qualité de vassal des comtes de Luxembourg, au mariage de Henri IV, comte de Luxembourg (qui dans la suite fut empereur d'Allemagne sous le nom de Henri VII), avec Marguerite de Brabant, fille de Jean I, duc de Brabant, qui avait, à la bataille de Woeringen (1288), tué notre comte Henri III, père de Henri IV.

En 1512, Wauthier de Meysembourg, fils du sire de ce lieu, et lui-même seigneur, est sénéchal du comté de Luxembourg. Ce seigneur vivait encore en 1542, où nous le voyons gouverneur de Luxembourg sous Jean l'aveugle. En 1545 nous le trouvons encore qui se rend pleige pour Guillaume de Manderscheid.

En 1340 vivait Marguerite de Berg, veuve de Nicolas de Meysembourg. Ce Nicolas n'a pas laissé, que nous sachions, d'autres traces de son existence.

En 1346 nous rencontrons un autre Wauthier, seigneur de Meysembourg, peut-être le fils ou le neveu de Nicolas; il appendit son sceau à la chartre, par laquelle Jacques, seigneur de Monclair, donna à l'archevêque de Trèves toute juridiction sur Marcette et ses dépendances. Il y déclara tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, qu'ils aideront toujours l'église de Trèves, qu'ils ne leveront aucun impôt, qu'ils ne troubleront pas son commerce sur la Sûre, qu'ils ne gêneront pas la juridiction ecclésiastique, qu'ils obéiront aux sentences de l'archevêque, qu'ils ne nuiront pas à ses sujets, et finalement ils promettent d'exécuter tous ces engagements, sous peine de passer pour félons et pour foi-mentie. — Dans cette chartre, qui est en allemand, on écrit Meysenberg.

En 1354 ce Wauthier signa à la chartre de confirmation des privilèges de la ville de Luxembourg, sous Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg et de Brabant.

La collection des diplômes du comte de Renesse-Breidbach en contient un, sub n° 771, du 25 juin 1369, par lequel Jean de Kerpen, seigneur, ou plutôt co-seigneur de Minssemburch, vend pour cinq cents livres de Trèves, à maître Cluse de Minssemburg (sic), tous ses droits et revenus sur les seigneuries de Schoondorp et de Rode.

Dans un autre acte de 1381, du jour de Ste-Elisabeth, il est dit : Nous, Jean de Kerpen, sire de Meysembourg, savoir faisons, etc. Ce seigneur avait épousé Mathilde.

En 1585, Didier de Meysembourg se dit seigneur de Clervaux;

Et enfin, en 1594, Jean de Brandenbourg est également co-seigneur de Meysembourg.

En rapprochant ces trois dernières dates, on se convaincra que Wauthier de Meysembourg, dont mention sous l'année 1354, n'a eu d'enfants que trois filles, dont l'aînée fut l'épouse de Jean de Kerpen. Jusqu'à la naissance d'un fils issu de ce mariage, la seigneurie resta indivise entre les trois sœurs. En 1404, nous voyons reparaitre un Jean, seigneur de Meysembourg, se



disant fils de Jean II, seigneur de Kerpen et de Mathilde de Meysembourg.

Ce Jean n'eut, à ce qu'il paraît, qu'une fille, qui fut unie à Adam de Dalstein; ce seigneur, qualifié de sire de Meysembourg, assista en 1451 à l'assemblée des États du pays, où Philippe de Bourgogne, surnommé bien à tort le bon duc, fut reconnu duc de Luxembourg, par suite de la cession que lui avait fait de son engagère, sa tante, la fameuse Élisabeth de Gorlitz, de néfaste mémoire dans les annales du pays.

Il paraît que vers cette époque, les seigneurs de Meysembourg, et nommément cet Adam de Dalstein, entrèrent dans beaucoup d'intrigues<sup>1</sup>, puisque nous lisons dans un acte du jeudi après la St-Mathias, apôtre, de l'an de grâce 1461, style de Trèves, que Ally, ou Adélaïde, dite de Brandebourg, dame de Meysembourg, veuve de Adam de Dalstein, chevalier, déclare que son mari s'étant beaucoup mêlé des différends relatifs au pays de Luxembourg, son château de Meysembourg a été ruiné<sup>1</sup>; qu'elle a été privée de la jouissance de ses autres biens et rentes; que dans sa pauvreté, chargée de dettes, elle n'a trouvé refuge et secours que chez son neveu, le noble homme Ferry de Brandebourg, seigneur de Clervaux, auquel, en considération de ce, elle donne et transporte en toute propriété, son château de Meysembourg, avec la seigneurie, hommes de fief, hommes de la châtellenie, et toutes ses dépendances, comme aussi tous ses autres biens.

De cette manière, la seigneurie de Meysembourg entra dans la maison de Brandebourg, qui l'a possédée pendant longtemps. Il paraît du reste, par la même pièce, que Adam de Dalstein n'a pas laissé d'héritiers. Cependant, cette donation semble avoir donné lieu à quelques contestations entre les agnats de ces époux, contestations dont nous n'avons toutefois découvert l'existence que dans un acte de 1488, où Jean de Zerren, sire de Heilten (sic) déclare qu'il a hérité les châteaux et les seigneuries de Meysembourg et de Prum sur Lay, avec leurs dépendances, de son oncle Rénier Rugraff. Que ce dernier a hérité ces biens de noble dame Jeannette d'Erkentell, dame de Meysembourg. Qu'il met

<sup>1</sup> Ne serait-ce pas peut-être cet événement qui aurait donné lieu à la ruine du château de Meysembourg, dont parle Bertels, comme nous l'avons rapporté ?

ces héritages entre les mains de noble homme Bernard d'Orley, chevalier, et de dame d'Erkentell, son épouse, ses chers beau-frère et sœur. Dans une chartre de 1490, ce Bernard d'Orley, sire de Linster, chevalier, se dit même seigneur de Meysembourg; mais nous n'avons su découvrir si les d'Orley, ou la famille de Linster ont possédé la seigneurie en son entier. Nous les voyons bien paraître de tems à autre sur la scène avec le titre de sires de Meysembourg, mais nous trouvons toujours, ou presque toujours conjointement, d'autres seigneurs du même nom.

Entre autres, nous voyons en 1502, Jean de Kerpen se dire seigneur de Meysembourg, et en 1515, Frédéric de Brandebourg, membre du siège des nobles du pays, adopter la même qualification.

D'une autre part, l'acte de relief, ou dénombrement des fiefs dépendant de la terre de Meysembourg, rédigé le 4 juillet 1552, par ce Frédéric de Brandebourg, seigneur de Meysembourg, porte les biens suivans, que ledit seigneur reconnaît tenir immédiatement à foi et hommage du duc de Luxembourg :

1° Partie du château de Meysembourg, avec appendances et dépendances, en hommes de fief, en villages, en haute et basse justice, en censes, en rentes, en redevances, en dîmes, en corvées, en bois, en champs, en aumônes ecclésiastiques, comme ses ancêtres les ont possédés.

2° Partie de la justice dans les seigneuries de Soleuvre, Bertwart (aliàs Mont St-Jean) et Lagrange.

3° Partie de la seigneurie de Fontois, échue à celle de Meysembourg.

4° Le château de Cattenom avec ses dépendances.

Et 5° Le village de Schoendorff, dans l'électorat de Trèves.

En 1556, naquit Bernard de Metzenhausen, né des seigneurs de Linster, qui se qualifie de seigneur de Meysembourg. Ce Bernard mourut en 1635. Et plus tard, nous voyons reparaitre encore, comme sire de Meysembourg, Jean, se qualifiant de Brandebourg et de Meysembourg, seigneur de Scheuren (Lagrange) et d'autres lieux. Cet homme, mû par une vocation particulière, entra dans les ordres sacrés, et fit aux pères dominicains l'abandon de la chapelle dite de la Ste-Trinité, et de quelques

parcelles de terrain adjacentes, qui lui appartenait en propre, et qui étaient situées à Luxembourg, à l'endroit occupé de nos jours par des maisons, formant le massif quadrangulaire irrégulier, circonscrit par les rues modernes de Clairefontaine, de l'Eau et de la Trinité.

Ce fut là que les RR. PP. de l'ordre des frères prêcheurs vinrent se fixer après la destruction de leur premier monastère, sous le règne de l'empereur Charles-Quint, duc de Luxembourg. Cette première maison était située en face, vers le nord, du plateau dit Alt-Munster (Vieux-Munster), et occupait l'emplacement changé de nos jours en jardin, et nommé encore pour ce motif jardin des dominicains. Ces religieux, comme on sait, avaient été appelés à Luxembourg en l'an 1292, par la comtesse Béatrix, mère de notre Comte Henri IV, qui devint dans la suite Empereur sous le nom de Henri VII. Bertholet rapporte même la lettre que cette femme pieuse écrivit à Conrad, prieur provincial des frères prêcheurs, et aux définites du chapitre provincial réunis pour lors à Utrecht, à l'effet d'obtenir l'envoi de quelques religieux de cet ordre célèbre, qui venait d'être fondé (Bertholet T. V. p. 287, preuves, page LXXV).

Dans la suite, vers 1628, les PP. dominicains cédèrent l'emplacement que leur avait abandonné Jean, baron de Brandenburg et de Meysembourg, aux religieuses de Notre-Dame, dites de la Congrégation, appelées à Luxembourg en 1627, principalement par la vénérable Marguerite de Busbach, veuve de Melchior de Wiltheim, et mère de Christophe, qui fonda au petit séminaire de cette ville la bourse d'études de son nom. Consultez du reste notre Notice historique sur la célèbre famille de Wiltheim, brochure in-4°, 1842. La pieuse Marguerite de Busbach, connue de nos jours sous le nom de sœur Monique, entra elle-même en 1634 dans le monastère qu'elle avait tant protégé, et y finit ses jours en odeur de sainteté, le 10 septembre 1651. Ses deux filles, Régine-Thérèse, et Gertrude suivirent leur mère en religion.

Pour revenir à notre Jean, baron de Meysembourg et de Brandenburg, nous voyons qu'il ne se rendit pas à la réception de l'archiduc d'Autriche, comme duc de Luxembourg, bien que

il y eût été convoqué parmi ceux de l'ancienne chevalerie du pays, sous la date du 11 septembre 1595. Finalement, ce Jean de Brandenburg mourut à Luxembourg, le 5 mars 1630, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église des pères jésuites. Son tombeau, qui subsiste encore, est une grande dalle de marbre noir, sur laquelle on trouve l'inscription suivante : *Rendus admodum et generosus—Dominus D. Joannes Baro a—Brandenburg. Dominus in—Meisenbergh, Scheuren et—Ventschen. Sacerdos—Situs hic. Obiit a°. Domini—MDCXXX die III martii.*

Le livre du dénombrement des feux, de l'année 1624, indique les localités suivantes, comme dépendant alors de la terre-baronnie de Meysembourg.

Meysembourg, coté à	2 3/4 feux.	Report.	16 1/4 feux.
Niederglabach,	— 1/2 —	Merll,	3/4 —
Schrendweiller,	— 1 1/2 —	Beidweiller,	1 1/4 —
Reuland,	— 1 1/4 —	Wickrange,	1 —
Erntzen,	— 1 —	Finnange,	1/4 —
Blaschette, avec la		Nœrtzange,	1/2 —
cense de Rauch	1 1/2 —	Huncherange,	1/2 —
Angelsberg,	— 3/4 —	Sæul,	1 —
Leudelange,	— 7 —		
	<hr/>		
	A reporter	16 1/4 —	
			TOTAL 21 1/2 feux.

La totalité du pays, tel qu'il était délimité alors, portait 6106 feux.

Nous donnerons à la suite de l'historique des sires de Meysembourg quelques détails sur chacun de ces seize endroits.

Nous avons déjà vu précédemment, que le château de Meysembourg, comme tant d'autres castels de la province, fut détruit en 1685 — 84, par l'armée française, commandée par le maréchal Boufflers.

En 1716, Messire Christophe d'Arnoult, chevalier, président du conseil provincial de Luxembourg, seigneur de Soleuvre, Differdange et Rumelange, baron de Meysembourg, est créé baron d'Arnoult et de Soleuvre (voir notre Notice historique sur la famille de Wiltheim; nous y donnons la généalogie entière des barons d'Arnoult et de Soleuvre). Christophe d'Arnoult mourut en 1740. Il avait épousé Anne-Barbe de Baillet, morte en 1724. Cette dame descendait des de Baillet, dits de La Tour,

créés barons de Meysembourg, par lettres patentes du 26 décembre 1716.

En 1746 vivait Xavière, fille de Christophe, baron d'Arnoult et de Soleuvre, qui porta les terres de Meysembourg, de Rume-lange, de Kayl, etc., en dot à Charles-Ferdinand de Custine, comte de Wiltz. Ce seigneur mourut en 1748. Dès-lors la seigneurie baronnie de Meysembourg passa à son fils, Théodore-François de Paule de Custine, comte de Wiltz et de Luppy, qui la conserva jusqu'à la révolution française, pendant laquelle il émigra; ses biens furent confisqués et vendus comme biens nationaux, comme nous le verrons en son lieu. Théodore-François de Custine avait épousé Marie-Thérèse de Custine de Wiltz, marquise d'Imécourt.

La matricule générale du Duché de Luxembourg, annexée à l'ordonnance de Marie-Thérèse, de glorieuse et de vénérée mémoire pour tout Luxembourgeois, ami de son pays, expédiée sous la date du 17 janvier 1774, comprend la seigneurie de Meysembourg pour 5 florins 12 sols 3 deniers, dans la proportion d'une répartition de 1000 florins, à partager dans tout le Duché de Luxembourg.

En 1798, le 9 février (21 pluviôse an VI de la république française une et indivisible), et ce, en exécution des lois des 16 brumaire et 2 fructidor an V, 9 vendémiaire, 16 et 24 frimaire an VI, qui ordonnaient la vente des biens déclarés nationaux dans toute la république; et finalement, en exécution de la loi du 14 fructidor an III, qui réunissait le pays de Luxembourg au territoire français, et y rendit exécutoires les lois décrétées pour celui-ci, la seigneurie-baronnie de Meysembourg, confisquée sur l'émigré Wiltz (c'est ainsi que le porte l'acte), d'après la loi du 25 brumaire an III, qui déclare les biens des émigrés acquis au domaine, fut vendue aux enchères publiques, et adjugée le 26 du même mois (14 février), au sieur Antoine, baron de Cassal, de Fischbach, pour la somme énorme de neuf cent mille francs, payables en assignats; ce qui réduisit ce prix à 12 ou 15000 francs environ, en espèces, la valeur nominale des assignats étant devenue à peu près nulle.

La famille de Cassal resta propriétaire du bien de Meysembourg

jusqu'au 30 janvier 1845, où Messieurs Nicolas-Auguste-Fortuné, baron de Cassal, demeurant jusque-là à Meysembourg, Félix-Pierre, baron de Cassal, colonel, commandant le régiment des guides en Belgique, en garnison à Bruxelles, Napoléon-Henri-Guillaume-Gislain, baron de Vicq de Cumplich, major au régiment d'élite en Belgique, en garnison à Louvain, du chef de son épouse en en secondes noces, dame Barbe-Eugénie-Antoinette, baronne de Cassal, et enfin, les deux demoiselles mineures, Léonie-Elisa et Adèle-Eugénie, baronnes de Vicq, issues du premier mariage de M. le baron de Vicq, avec feu dame Michèle-Grégoire-Marguerite-Pauline, baronne de Cassal, représentant le sieur Antoine, baron de Cassal, le firent adjudger aux enchères publiques, à monsieur Jean-François Reuter de Heddesdorff, propriétaire, demeurant pour lors à sa ferme de Weydert, commune de Larochette.

Nous croyons nous rendre agréable à nos lecteurs, en leur donnant ici le relevé des *rentes féodales* attachées à la seigneurie-baronnie de Meysembourg. Ce relevé est extrait de l'acte authentique, dressé au château de Wiltz, le 7 octobre 1785, par le notaire P. Servais, de Mersch.

M. le notaire Servais était, à cette époque, admodiateur de la seigneurie-baronnie de Meysembourg, pour et au nom du comte de Wiltz et de Luppy.

Le seigneur recevait à la St-Martin, outre la grosse et la petite dîme :

A *Angelsberg*, 19 bichets de grain et autant d'avoine, plus 12 gélinottes, dont deux demies et 54 florins 21 sols en argent.

Le *centier de Leyffelt* livrait vingt-un bichets de grain et autant d'avoine.

Le seigneur y avait droit de glandée, qu'il relaissait également.

A *Blaschette*, il avait 23 bichets de grain, 27 bichets d'avoine et 16 florins 6 sols en argent.

A *Erntzen*, 21 bichets de grain et autant d'avoine, 24 1/2 gélinottes, et 42 fls. 16 sols 6 deniers.

Le *meunier d'Erntzen* lui livrait 60 bichets de froment, et lui payait 4 écus.

A *Meysembourg*, le seigneur tirait trente bichets de grain et

autant d'avoine, 67 écus 27 1/2 sols de rentes, plus 8 sols pour Herdpfennig, plus 10 bichets d'épeautre, et enfin 60 gélinoites, dont 2 demies.

A *Nieder-Glabach* on lui payait en rentes 19 écus 5 escalins 5 1/2 sols, pour Schafgeld 1 fl. 7 1/2 sols, et pour Frongeld 5 escalins 6 sols.

A *Schrandweiller* il avait 15 bichets de grain, 19 florins 15 1/2 sols en rentes, pour Schafgeld 7 florins 5 1/2 sols, et pour Frongeld 6 florins 10 sols.

A *Reuland* il recevait 25 1/2 bichets de grain, 17 1/2 bichets d'avoine, 19 gélines, dont 2 demies, 87 sols de rente, 16 fls. 8 sols pour Schafgeld, et 157 sols 1/2 pour Frongeld.

Le meunier de *Reuland* livrait 45 bichets de froment.

A *Reisdorff* on donnait 255 bichets de grain, 58 bichets d'avoine, 12 gélinoites, 6 boucs, 600 œufs, 44 écus 75 escalins 17 sols de rente, et 41 escalins pour Schafgeld.

Enfin, un particulier devait 5 écus pour droit de cours d'eau, plus un autre 10 escalins pour la pêche.

Le moulin de *Reisdorff* donnait 52 bichets de grain et 56 escalins.

A *Bugelbach* le seigneur avait 15 bichets de grain et 15 écus de rente.

A *Ermesdorff* il avait 49 sols de rente.

A *Schoos* il recevait 18 bichets de grain, 10 gélines et 115 sols en argent.

Pour les biens situés à *Larochette* il lui revenait 20 escalins.

Pour sa part dans les dîmes de *Ober* et *Nieder-Schieren*, et celles de *Medernach*, il percevait 10 bichets de grains et 4 écus.

La cense de *Paschette* lui donnait 20 bichets de grain, 5 d'avoine, 10 de sarrasin et 1 écu.

La cense de *Paxius* était relaissée pour 30 bichets de grain, 20 idem d'avoine, 10 idem de sarrasin, 5 gélinoites et 20 escalins.

Les biens situés à *Steinsel* et à *Mullendorff* rendaient 49 1/2 bichets d'avoine, 49 id. d'épeautres, 25 chapons, 2 gélines et 9 écus 18 sols en argent.

Ceux de *Lintgen* payaient 30 bichets de grain, autant d'avoine, 6 chapons et 5 écus.

Ceux situés à *Hunsdorff* donnaient 9 bichets de grain, 5 idem d'avoine, et 4 fls. 3 sols en argent.

Le moulin de *Hunsdorff* rendait 5 bichets de grain, 2 oies et 10 florins.

Les biens de *Lorentzweiler* donnaient 25 bichets de grain, 57 idem d'avoine, 12 gélines et 4 écus 5 sols 6 deniers.

Ceux de *Bourglinster* 20 bichets de grain, 50 œufs, 1/2 livre de cire et 12 1/2 escalins.

Ceux d'*Allinstor* 2 licols en cuir, et 2 écus.

Et finalement la dime de *Crusnach* (*Kreutznach*), alternative-ment avec la famille Mohr de Waldt, donnait par an 110 bichets de grain et autant d'avoine; ce qui faisait par an, à ceux de *Meysembourg*, 55 bichets d'avoine et autant de grain.

En faisant le total de toutes ces rentes, on obtient les résultats suivants :

1. En grain (froment et seigle), bichets, 778 1/2.		
2. En avoine, bichets, 595.		
2. En épeautre, bichets, 59.		
4. En sarrasin, bichets, 20.		
5. En gélinoites, 154 1/2.		
6. En chapons, 29.		
7. En oies, 2.		
8. En œufs, 650.		
9. En cire, 1/2 livre.		
10. En licols en cuir, 2.		
11. Rentes en argent,	en frs.	55 cs.
12. Schafgeld,	—	85 68
15. Frongeld,	—	29 58
14. Herdpfennig,	—	» 64
15. Pour cours d'eau,	—	25 25
16. Pour droit de pêche,	—	6 »
17. En boucs, 6.		

En estimant, au prix courant de nos jours, les objets qui étaient livrés en nature, on trouve les sommes suivantes :

Grain, terme moyen 2 frs. 50 le bichet,	1946	75
Avoine, — 1 fr. » —	595	»
Épeautre, — 1 fr. » —	59	»
Sarrasin, — 1 fr. 50 —	50	»
Gélinottes, — » fr. 50 —	77	25
Chapons, — 1 fr. » —	29	»
Oies, — 3 frs. » —	6	»
OEUfs, la douzaine 40 cs., ci 54 douzaines,	21	60
Cire, la livre 75 cs., ainsi 1/2 livre,	»	57
Licols, pièce 3 frs.,	6	»
Boucs, 6; chacun estimé à 10 frs., fait	60	»
Ce qui, ajouté aux redevances en argent,	1089	48

donnera 5718 45

Le tout estimé très-bas, outre les dimes dans tous les endroits dépendant de la seigneurie.

D'une autre part, l'acte dont nous avons extrait le relevé des rentes qui précèdent, est terminé par la liste des lettres de licence seigneuriale, concédées en 1781, 85, 84 et 85. Cette relation est trop curieuse pour que nous puissions l'omettre ici; nous le traduirons fidèlement.

1° *Pierre Reuter*, de la vouerie Reuter, de Blascheid, fut, avec licence, marié le jour de St-Étienne, 1781, hors de la seigneurie, avec la veuve Jentges, de Vichten, et a payé pour ce un écu et demi.

2° *Guillaume-Mathias Philippi*, d'Angelsberg, a marié, le jour de St-Nicolas, 1785, sa sœur Anne-Marie Philippi hors de la seigneurie-baronnie, avec François Theys, de Hassel, et a payé pour ses lettres de licence, 3 écus.

3° *Sunnen*, d'Angelsberg, a marié son fils Arnoul Sunnen, le jour de St-Joseph, 1784, avec Elisabeth Simon, de Klingelscheuer (aujourd'hui dépendance de la commune de Lorentzweiler), hors de la seigneurie-baronnie, et a payé pour ses lettres de permis, trois écus.

4° *Alens Mathias*, de Beitweiler, a marié son fils Nicolas avec Susanne Haman, de Frisange, le 4 janvier 1785, et a payé quatre écus pour sa licence.

5° *Wagener*, de Reuland, a demandé la permission de marier auprès de lui, dans la vouerie dite Wagener, à Reuland, sa fille Marguerite Styr, avec Jean Deutz, de Heisberg.

*Suivent maintenant les particularités qu'il nous a été possible de recueillir sur les différens endroits qui composaient en 1624 la seigneurie-baronnie de Meysembourg :*

#### I. BEIDWEILLER.

Aujourd'hui dépendance de la commune de Rodembourg, canton et district de Grevenmacher, arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse du même nom, dans le décanat de Betzdorff. — (Distance de Luxembourg, 20,030<sup>m</sup>; de Grevenmacher, 14,300<sup>m</sup>; de Rodembourg, 5,610<sup>m</sup>.)

Ce village est arrosé par un ruisseau de même nom.

En 1624, Beidweiler dépendait de la seigneurie de Meysembourg, pour un feu 1/4, de celle de Linster, pour 1/4 de feu, et finalement de celle de Munster, abbaye de bénédictins à Luxembourg, pour 1/2 feu; total 2 feux, ou ménages entiers contribuables.

Ce village ressortissait de la justice foncière de Meysembourg.

Le cartulaire de 1631 donne comme suit les redevances des manans de ce lieu : Le 29 novembre 1632, les mayeur et échevins de Beitweiler déclarent que audit village de Beitweiler il y a des sujets appartenant à six divers seigneurs, et desquels seigneurs ceux qui résident sur biens appartenans aux seigneurs de Brandembourg, Maisembourg, au sieur comte de Schoenberg, comme seigneur de Bertrange lez Luxembourg, et faisant feu et flamme, doivent (au nombre de cinq, en 1632) annuellement au roi, un demi-maldre d'avoine pour droit de vouerie, appelé *rauchhaber*, duquel le mayeur du prince en retire un demi-maldre.

Au roi appartient, à Beitweiler, tout droit de haute justice à

la fête ou dédicace illecq, qui est depuis le midi de samedi avant la St-Luc, jusques à midi du lundi après, qui est deux fois vingt-quatre heures, pendant lesquelles les six seigneurs haut-justiciers n'ont aucun commandement audit lieu, ainsi le roi et son receveur général qui peut donner permission pour la danse, les mercii (sic), pour la vente des vins, comme aussy les amendes qui pourroient écheoir. Cette juridiction est exercée par le mayeur du roi.

Population au 31 décembre 1842, 217 âmes et 28 foyers.

II. BLASCHETTE. — BLASCHEID.

Dépend aujourd'hui de la commune de Lorentzweiler, canton de Mersch, district et arrondissement de Luxembourg, paroisse de Lorentzweiler. — (Distance de Luxembourg, 11,740<sup>m</sup>; de Mersch, 9,790<sup>m</sup>; de Lorentzweiler, 2,400<sup>m</sup>.)

Un acte de 1565 fait mention de cet endroit, comme aussi de rentes féodales, qui d'ancienneté y avaient été relaissées en fief.

Le livre des feux de 1624 marque à Blachette 1 1/2 feu pour la seigneurie de Meysembourg.

Le cartulaire de 1651 assigne aux manans de ce lieu l'obligation de contribuer au bâtiment et à la réfection du pont dit Longbruck, près de Mersch.

Population au 31 décembre 1842, 107 âmes et 15 foyers.

III. ANGELSBERG, *aliàs* ENGELSBERG.

Section de la commune actuelle de Fischbach, canton de Mersch, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse dans le décanat de Mersch. — (Distance de Luxembourg, 20,400<sup>m</sup>; de Mersch, 4,800<sup>m</sup>; de Fischbach, 3,590<sup>m</sup>.)

Dans un acte de 1575, Jean de Kerpen, seigneur de Meysembourg, donna à un de ses parens toute sa part et tous les hommes qui sont à *Ingelsberg*.

En 1624 Angelsberg dépendait de la seigneurie de Meysembourg pour 3/4 de feu, et de celle de Larochette pour 1 feu 5/4; en tout 2 feux et demi.

Le cartulaire de 1651 dit que ce village devait contribuer au bâtiment et à la réfection de la Longbruck, lez Mersch.

Population au 31 décembre 1842, 148 âmes et 25 foyers.

IV. ERNTZEN, *aliàs* ERENTZEN.

Dépendance de la commune de Larochette, canton de Mersch, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse de Larochette. — (Distance de Luxembourg, 24,480<sup>m</sup>; de Mersch, 9,977<sup>m</sup>; de Larochette, 1,570<sup>m</sup>.)

Erntzen est arrosé par le ruisseau d'Erens, ou Erntz, qui prend sa source dans la forêt de Grünwald, au-dessous de Eisenborn, dans la fontaine dite de Schetzelon, Hézelon, sur la route de Linster à Luxembourg. Il passe à Altlinster, Reding, près des forges de Fischbach, à Erntzen, Larochette, Medernach, Ernsdorf, et se rend dans la Sûre, au-delà de Diekirch, vers Reisdorf.

Ce village est désigné dans un acte de 1095, sous le nom de *Erinza*.

Un acte de 1373 fait mention d'un moulin d'Erentz.

Par un autre acte de l'année 1393, Henri d'Orley, seigneur de Beaufort, et Hélène de Brandebourg, son épouse, reconnaissent tenir en engagère la cense d'Erentz, de Jean, seigneur de Wiltz.

Le livre des feux de 1624, ne compte à Erntzen qu'un seul ménage contribuable, dépendant de la seigneurie de Meysembourg.

Dans la suite, le village d'Erntzen fut le chef-lieu d'une landmayerie.

Population au 31 décembre 1842, 125 âmes et 21 foyers.

V. FINNANGE, nommé successivement FUMINGEN, FINNINGEN, FINNIG, FENNANGE.

Dépendance de la commune de Bettembourg, canton moderne d'Esch-sur-l'Alzette, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse dans le décanat de Kœrich. — (Distance de Luxembourg, 14,060<sup>m</sup>; d'Esch-sur-l'Alzette, 9,760<sup>m</sup>; de Bettembourg, 1,640<sup>m</sup>.)

Finnange est arrosé par l'Alzette, rivière qui prend sa source près d'Esch, dit sur l'Alzette, et va se jeter dans la Sûre, au-delà d'Ettelbruck. Il serait trop long de décrire ici son cours.

Un diplôme du pape Honorius II, daté de l'année 1128, fait mention de Finnig sous le nom de Fimung. — Tout le monde sait que sous l'épiscopat d'Egelbert, ou Gilbert, qui gouverna l'archevêché de Trèves de 1077 à 1101, il y eut dans le pays une sécheresse extrême, qui fit craindre la famine, et qu'à cette occasion, pour détourner la colère céleste, plus de vingt-cinq paroisses luxembourgeoises firent vœu de se rendre tous les ans, le troisième vendredi après Pâques, en procession à la cathédrale de Trèves, pour y déposer leurs offrandes. Folmare, premier abbé de Munster, à Luxembourg, désirant attirer des adorateurs dans sa nouvelle église, sollicita auprès du pape Honorius II un diplôme qui transférât cette procession votive dans son abbaye; ce que le saint père lui octroya par sa bulle du 12 avril 1128, que nous citons ici.

Suivant le livre des feux de l'année 1624, Finnange, qui y est désigné sous le nom de Finningen, comptait trois feux et trois quarts, dont un pour la seigneurie de Meysembourg, et deux et trois quarts pour la landmayerie de Bettembourg, dont il dépendait pour la justice foncière.

Population au 31 décembre 1842, 70 âmes, et 10 foyers.

#### VI. GLABACH (NIEDER-GLABACH).

Section de la commune de Nommern, canton de Mersch, district et arrondissement de Luxembourg, paroisse de Nommern. — (Distance de Luxembourg, 24,220<sup>m</sup>; de Mersch, 6,440<sup>m</sup>; de Nommern, 1,280<sup>m</sup>.)

Glabach est arrosé par un ruisseau de même nom.

Une chartre du roi Zuendebold, de l'année 895, confirmative de certains biens situés à Glabach, en faveur de l'abbaye de St-Willibrord à Echternach, le nomme Gladbach.

La délimitation de la paroisse de Mersch, ou plutôt de l'ancien décanat de ce nom, par Henri, archevêque de Trèves, sous l'année 960, mentionne Gladabach, comme faisant partie de cette paroisse.

Dans une autre chartre de 1209, il est écrit Gladbach curtis. Cette chartre consacre l'échange de Glabach, par le chapitre de St-Siméon, de Trèves, contre certains vignobles situés à Wisse

(Altwies), et possédés jusque-là par l'abbaye de Notre-Dame de Romersdorff.

Le livre des feux de 1624, donne à Glabach un demi-feu pour la seigneurie de Meysembourg, dont il dépendait de même pour la justice foncière.

Le cartulaire de 1631 marque l'obligation des communs habitants d'illecq, de contribuer au bâtiment et à la réfection de la Longbruck, près de Mersch.

Près de Nieder-Glabach, dont question ici, et à peu de distance de ce village, on trouve celui d'Oberglabach, qui, en 1624, dépendait de la seigneurie de Mersch, et comptait un feu et un quart.

Population de Nieder-Glabach, au 31 décembre 1842, 29 âmes et 3 foyers.

#### VII. HUNCHERANGE. — HOUNCHRINGEN.

Dépendance de la commune de Bettembourg, canton d'Esch-sur-l'Alzette, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse de Noertzingen. — (Distance de Luxembourg, 15,190<sup>m</sup>; d'Esch-sur-l'Alzette, 8,630<sup>m</sup>; de Bettembourg, 2,770<sup>m</sup>.)

Houchringen est arrosé par un ruisseau assez fort, affluent de l'Alzette.

Huncherange a possédé dans le tems une maison noble de son nom; la tradition a conservé le souvenir de l'endroit qu'occupait le château de cette famille, dans le bois.

Les seigneurs de Huncherange ou Houcherange, sont connus dès l'année 1256, à la Cour des comtes de Luxembourg. Plusieurs d'entre eux y ont rempli les charges de sénéchal et de justicier des nobles. La maison de Huncherange portait pour armes : de gueules, à deux fasces d'argent, au chef chargé d'un lambel de trois pendans d'or.

Plus d'un sire de ce nom firent du bien à l'abbaye de Clairefontaine, fondée en 1216 par la pieuse Ermesinde, comtesse de Luxembourg.

En 1256, Arnoul de Huncherange souscrivit comme témoin, à la chartre d'affranchissement de la ville d'Echternach, concédée

par la comtesse Ermesinde. En 1243 le même Arnoul scella celle des franchises de la ville de Luxembourg. Nous retrouvons ce seigneur jusqu'à l'année 1266.

En 1281 nous voyons Jean de Houchringen assister à la rédaction de la confirmation des privilèges de Luxembourg, par notre comte Henri III.

En 1295 nous connaissons un autre Arnoul de Huncherange, vraisemblablement fils du premier Arnoul, comme Jean qui précède, occuper la dignité d'archidiaque de l'église métropolitaine de Trèves.

En 1540, Théodore de Houchringen, fils de Jean, fut présent, lorsque Jean, dit l'aveugle, roi de Bohême, et notre comte bien-aimé, fit son testament au pont de Bouvines. Le même Théodore est justicier des nobles en 1549.

En 1545, Thierry de Houchringen, peut-être le frère ou le fils de Théodore, se rendit plaige ou caution pour Guillaume de Manderscheid. En 1555 le même Thierry est gouverneur de Luxembourg, sous Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg et de Brabant.

En 1555 vient Didier de Houchringen, seigneur de ce lieu, qui, dans une chartre du 8 février 1557, reconnaît que Boëmond, archevêque de Trèves, et Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg et de Brabant, l'ont nommé leur châtelain commun à Freudenbourg (Montjoie), qu'il promet de garder à ses frais, moyennant qu'il puisse percevoir les revenus qui en dépendent, etc.— Cet acte est en allemand.

En 1561 vient Thierry, seigneur de Hoingeringen; puis en 1564 Philippe, du même lieu, qui en 1567 est justicier des nobles du duché de Luxembourg. Thierry, qui précède, l'avait été avant lui.

Après cette époque, la maison de Houchringen semble s'être éteinte, ou être tombée en quenouille, puisque son nom disparaît de nos annales, et la seigneurie semble avoir été réunie, au moins en partie, au domaine des ducs de Luxembourg. Son nom même disparut comme seigneurie, et nous ne voyons revenir celui du village, que réuni partie à la seigneurie de Meysembourg, et partie à la Landmayerie de Bettembourg; c'est du moins ainsi

que le livre du dénombrement des feux de l'année 1624 nous le présente, ayant un demi-feu pour Meysembourg, et 4 feux 1/4 pour la Landmayerie de Bettembourg.

Le cartulaire de 1651 rappelle que les habitans de Huncherange étaient obligés de faire des corvées pour la réfection et l'entretien du pont de Lammersbruck, près de Pont-Pierre.

Population au 31 décembre 1842, 142 âmes et 20 foyers.

### VIII. LEUDELANGE.

Dépendance de la commune de Reckange-sur-Messe, canton d'Esch-sur-Alzette, district et arrondissement de Luxembourg, paroisse dans le décanat de Bettembourg. — (Distance de Luxembourg, 8,370<sup>m</sup>; d'Esch-sur-l'Alzette, 15,210<sup>m</sup>; de Reckange-sur-Messe, 4,600<sup>m</sup>.)

L'orthographe de ce nom a été bien diversifiée; on trouve dans les chartres : Lenda ecclesia; Leuda ecclesia; Ludlinga; Ludling; Ludlingen; Laudlange; Leudelage.

Guillaume de Wiltheim estime que le nom de ce village vient des Laeti-Lingones, légions romaines qui portaient ce nom, et qui campaient entre Ivois-Carignan et Trèves, et notamment au Tittelberg, à Bergem, etc.

Cet endroit paraît avoir été le berceau d'une famille noble de ce nom, bien qu'on n'y trouve plus de traces de château : en 1096, Ricuin de Ludlinga signa à une chartre, par laquelle la terre de Geichlingen fut donnée par un certain Gérard, à l'abbaye d'Echternach. Et finalement, en 1214, nous voyons Huard de Leudlingen, assister aux cérémonies du mariage de la vertueuse Ermesinde, comtesse de Luxembourg, avec Waleram de Limbourg.

Cette maison semble être éteinte depuis bien des siècles. On ne connaît plus ses armes.

Une chartre de l'année 1085, consacre la donation de Leuda, ou Lenda ecclesia, à l'abbaye de Munster, à Luxembourg, par notre comte Conrad I<sup>er</sup>, ainsi que Bertholet le rapporte au T. III, page 58 de ses preuves pour l'histoire de Luxembourg.

En 1122 une chartre de confirmation pour l'abbaye de Munster, par Guillaume, comte de Luxembourg, citée par Bertholet, nomme encore ce village, ou plutôt son église, Leuda ecclesia.



En 1128 le pape Honorius II le nomme Ludlinga, dans son diplôme de transfert de la procession votive à Trèves, dans l'église de notre abbaye de Munster.

En 1624 le village de Leudlingen dépendait de la seigneurie de Meysembourg, et comptait sept ménages contribuables.

Le cartulaire de 1651 porte : Les habitans de Leudlingen déclarent qu'ils n'ont jamais fait au pont de Steinbrucken (Pont-Pierre) aucune corvée, ni appris de leurs prédécesseurs, d'être à ce obligés; qu'ils paient le droit de passage audit pont. Un registre de 1559 porte néanmoins qu'ils y étaient obligés.

Population au 31 décembre 1842, 470 âmes et 80 foyers.

#### IX. MERLL. — MERL, MERLA.

Dépend actuellement de la commune de Hollerich, canton, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse dans le décanat de Luxembourg. — (Distance de Luxembourg, 3,930<sup>m</sup>; de Hollerich, 2,350<sup>m</sup>.)

Merll est arrosé par le ruisseau du même nom, qui se jette dans la Pétrusse (*Petressa*).

En 1085, Clémence, veuve de Conrad I<sup>er</sup>, comte de Luxembourg, fit don de la terre de Merll à l'abbaye de Munster. Voir le récit de Bertholet, T. III, p. 282.

Sous les années 1190 à 1210, nous trouvons un Frédéric de Merl. Ce personnage aurait-il appartenu à une famille patricienne originaire de ce lieu? Nous ne pouvons nous prononcer à cet égard, surtout parce qu'aucun historien parle de cette famille, et que ses armes sont inconnues. Nous pensons plutôt que ce Frédéric, qui fut peut-être un personnage marquant, à cause de ses connaissances, à l'époque où il a vécu, aura, en l'absence des noms de famille, adopté celui de son endroit natal. Il y a également eu dans le tems une famille portant nom de Zant de Merll, mais elle n'a pas eu de rapports avec notre Merll.

D'une autre part, Guillaume et Alexandre de Wiltheim, le premier dans les *Disquisitiones antiquariæ historicæ Luxemburgensis*, ouvrage encore inédit, le second, dans son *Luxemburgum romanum*, que nous avons publié naguère, rapportent que de leur tems on voyait sur les murs de l'église de Merll, dédiée,

disent-ils, à St-Gengout, différentes sculptures et un chapiteau, provenant suivant eux, d'une tombe romaine; on y voyait de même les restes d'une inscription, dont les lettres étaient, disent-ils, plus hautes que la main d'un homme. Cette inscription, dont le commencement manquait, ils la donnent comme suit :

CORINTHIA (umat)  
A ATESTNE  
SVB · PON · IVS ·  
T CRESCENTIVS ·  
TVS · FIL ·

En 1624, le village de Merll dépendait partie de la seigneurie de Meysembourg, avec trois quarts de feu, partie de celle de Munster, pour quatre feux et demi, et enfin, partie de la prévôté de Luxembourg, pour deux feux trois quarts, en tout huit feux entiers. — La justice foncière ressortissait de la salle de Munster.

Le cartulaire de 1651 s'exprime comme suit : Les habitans de Merll déclarent n'avoir appris qu'eux ni leurs prédécesseurs soient tenus de faire aucune corvée au pont de Steinbrucken, où ils paient le droit de chaussée; ils ne savent pas si les sujets de l'abbé de Munster à Merll y sont obligés ou point; nous trouvons dans un registre de 1559, que les sujets de Merll, sans faire distinction entre ceux de la prévôté et de ladite abbaye, y sont obligés. — Deux manans du village de Merll, comme demeurans sur biens dépendans de l'office de Banner-Herr<sup>1</sup>, étaient obligés de faire moudre leurs grains, comme bannaux, au moulin du roi du Baummühl, près Luxembourg.

Population au 31 décembre 1842, 457 âmes, et 68 foyers.

#### X. MEYSEMBOURG.

Dépend de nos jours de la commune de Larochette, canton de Mersch, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse de Nomern. — (Distance de Luxembourg, 21,180<sup>m</sup>; de Larochette, 11,380<sup>m</sup>; de Mersch, 7,110<sup>m</sup>.)

<sup>1</sup> *Banner-Herr*, Banneret, du Duché de Luxembourg, office attaché dès l'année 1192, à la seigneurie de Larochette, dans la personne de Conon de Larochette.

Nous avons fait l'histoire de ses seigneurs.

Meysembourg a, dans le tems, été entouré de murailles, et jouissait de tous les droits de ville.

M. de la Fontaine, Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, a vu, parmi les archives du comte de Wiltz, diverses chartres très-intéressantes, qui concernent cet endroit; entre autres celle de son émancipation, etc. Nous n'avons jusqu'ici pas pu nous procurer ces chartres, inédites encore. Nous avons à cet égard fait auprès de M. de Wassignac, comte d'Imécourt, héritier des comtes de Wiltz, des démarches pressantes, dont nous espérons un entier succès <sup>1</sup>.

En 1624 Meysembourg comptait 2 feux  $\frac{3}{4}$ , et avait sa justice foncière à Meysembourg même.

Le 31 décembre 1842 sa population se composait de 255 âmes avec 43 foyers.

#### XI. NOERTZANGE. — NOERTZINGEN.

Dépend de nos jours de la commune de Bettembourg, canton d'Esch-sur-l'Alzette, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse dans le décanat de Bettembourg. — (Distance de Luxembourg, 16,450<sup>m</sup>; d'Esch-sur-l'Alzette, 6,430<sup>m</sup>; de Bettembourg, 4,030<sup>m</sup>.)

Noertzingen est arrosé par le ruisseau qui passe à Houchringen.

Bertholet rapporte que Noertzingen fut jadis le siège d'une maison noble de ce nom, puisque en l'an 1281, la deuxième féerie après la St-Benoît, Théodoric de Noertzingen, et Odile, sa femme, vendirent aux dames de Marienthal les biens qu'ils possédaient à Noertzingen, sous le consentement de Henri III, comte de Luxembourg, et en présence de Rodolphe de Sterpenich, justicier des nobles, de Gilles d'Ouren, et de Jean, dit sous la Halle, chevaliers. Ces biens furent depuis, désignés sous le nom de ferme de Marienthal (*Marienthalerhof*).

Après cette époque il n'est plus fait mention de cette famille.

<sup>1</sup> Au moment où nous sommes occupé à corriger cette épreuve, nous recevons de M. de Wassignac, comte d'Imécourt, une lettre très-gracieuse, par laquelle il nous permet de consulter ses archives. Nous en profiterons pour la rédaction de notre dictionnaire historique, auquel nous mettons en ce moment la dernière main.

Le diplôme du pape Honorius II (1128), au sujet de la procession votive à Trèves, nomme ce village Norsing, Norszing.

En 1624 Noertzingen dépendait de la seigneurie de Meysembourg, pour un demi-feu, et de la Landmayerie de Bettembourg, pour deux feux et demi; total, trois ménages contribuables. — Justice foncière à Bettembourg.

Le cartulaire de 1631, dit: Dans un registre des comptes de 1539, il est fait un répartitionnement des corvées dues pour la réfection et l'entretien d'un pont sur l'Alsath (*Alzette*), entre les villages de Noertzange et Bergem, appelé Lamersbruck; nous nous y sommes transportés et avons reconnu (1633) que, pour le présent, il n'y a aucun pont; mais nous étant informés, avons appris des habitans des villages voisins, que du tems passé il y a eu un pont de bois, sur lequel on a levé le passage au profit du roi; par acte de LL. AA., du 30 mai 1607, il fut ordonné au receveur général Henri de Marche, de faire ledit pont comme les autres à l'entour de Luxembourg. — Les habitans de Noertzingen étaient obligés de faire, avec d'autres, corvées pour l'entretien du pont de Lamersbruck.

En 1660, l'abbé de Munster, à Luxembourg, était collateur de l'église de Noertzingen, dédiée à St-André.

Population au 31 décembre 1842, 65 âmes, avec 7 foyers.

#### XII. RAUCH, cense.

La ferme de Rauch, près de Blachette, dans la commune de Lorentzweiler, comptait en 1624 un feu et demi avec Blachette. Elle n'est pas portée sur les états de population de 1842. — (Distance de Luxembourg, 12,590<sup>m</sup>; de Mersch, 9590<sup>m</sup>; de Lorentzweiler, 2,000<sup>m</sup>.)

#### XIII. REULAND.

L'ancien pays de Luxembourg comptait deux Reuland; le premier, sur le ruisseau d'Ouren, fut le chef-lieu d'une seigneurie étendue, à laquelle était attachée, dès l'année 1584, la dignité de grand chambellan héréditaire du comté, puis duché de Luxembourg, après qu'elle fût sortie de celle de Bubange. Cet endroit dépend aujourd'hui du royaume de Prusse.

Le second Reuland est celui dont il s'agit ici. Il est situé près

de Heffingen, dont il dépend de nos jours comme section communale, dans le canton de Mersch, district et arrondissement de Luxembourg, paroisse de Heffingen. — (Distance de Luxembourg, 25,250<sup>m</sup>.; de Mersch, 13,670<sup>m</sup>.; de Heffingen 2,490<sup>m</sup>.)

Le passage des Romains a laissé à Reuland des traces bien marquantes; une voie consulaire, partant d'Altrier, (*Ala Trevirorum* de Guillaume de Wiltheim,) dans la direction de Mersch, ainsi de l'E. N. E. à l'O. S. O., traversait cet endroit. Cette route a retenu le nom de *vieille route*. Non loin du village, dans le bois dit Marcherwald, on rencontre encore deux bouts *indestructibles* de cette voie, dit M. le bourgmestre de la commune, dans les renseignements qu'il nous a fournis fin de 1842. Ces fragmens ont retenu le nom de *Kiem*. A Reuland même, il existe encore une maison qui, suivant la tradition, a été une hôtellerie romaine. Elle porte pour inscription ces mots: SVSTINE. ET. ABSTINE — 9 6 0 7. Au-dessus de la porte d'entrée de la maison du pâtre on lit: ANNO 480 (ce millésime nous semble tronqué). La chapelle dite Wohnesch Kapelle, porte ces chiffres 5. 6. 6. 9.

De plus, à l'endroit dit Alburg (vieux château), ou rencontre des traces non équivoques d'une antique forreresse. L'époque de la destruction de ce fort ou de ce manoir; dont l'histoire ne nous a laissé aucun souvenir, ne saurait être précisée; cependant, il faut au moins la reculer jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, si l'on considère la force des chênes qui ont pris racine au milieu de ses ruines. Il serait peut-être intéressant de faire en cet endroit des fouilles suivies. Toutefois, en l'année 896, un nommé Roger fit donation à la chapelle de Lintgen des dimes situées à *Rugilande*, suivant de Hontheim.

En 1494, on écrivait Rullant. Jean de Bodenbergh possédait alors la seigneurie de Rullant.

En 1566, Arnold, chevalier, était seigneur de Rueland.

En 1575, Jean de Kerpen, seigneur de Meysembourg, aliéna la part qu'il avait dans la seigneurie de Reulandt.

En 1624, notre Reuland dépendait de la seigneurie de Meysembourg, et comptait un feu et un quart. — Justice foncière à Meysembourg.

Population au 31 décembre 1842, 229 âmes, et 54 foyers.

#### XIV. SÆUL.

Aujourd'hui chef lieu d'une commune qui se compose des villages de Calmus, Capweiler, Ehner, Misère (maison isolée), Schwebach, et le moulin de Colmar. Cette commune dépend du canton de Redange, du district et de l'arrondissement judiciaire de Diekirch, dont Sæul est éloigné de 17,500 mètres. Paroisse du décanat de Mersch. — (Distance de Luxembourg, 20,140<sup>m</sup>.; de Diekirch, 24,550<sup>m</sup>.; de Redange, 10,570<sup>m</sup>.)

La commune de Sæul est arrosée par le ruisseau de Schwebach, qui prend sa source au-dessus d'Ehner, et se jette dans l'Attert à Useldange. Cette commune compte 650 habitans environ.

Une chartre de l'année 1052 fait mention de Sæul, sous le nom de *Sulime*. Cette chartre, rapportée par le P. Bertholet, T. III, page 22 de ses preuves, consacre un échange entre Evrard, archevêque de Trèves, et Waleram, comte d'Arlon.

Le livre du dénombrement des feux de l'année 1624, comprend Sæul dans la seigneurie de Meysembourg pour un feu, et dans celle de Pittange pour un feu et quart; total, deux feux et quart. D'une autre part, d'après les renseignements que nous a fournis M. Neuman, curé (1842) à Sæul, il existerait à Sæul une tradition qui voudrait soutenir que ce village était en outre administré par un maire et un centenier que la communauté choisissait elle-même. Les services féodaux auxquels les manans étaient obligés, consistaient en corvées, et à livrer aux seigneurs la dime des grains et des bestiaux. Le village régissait par lui-même ses bois communaux.

Population au 31 décembre 1842, 598 âmes et 56 foyers.

#### XV. SCHRONDWEILLER.

Dépendance de la commune de Nomern, dans le canton de Mersch, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse du décanat de Mersch. — (Distance de Luxembourg, 27,490<sup>m</sup>.; de Mersch, 9,060<sup>m</sup>.; de Nomern, 2,470<sup>m</sup>.)

Schrongweiller est arrosé par un ruisseau de même nom.

Alexandre de Wiltheim et de Hontheim rapportent une chartre de l'année 720, où il est dit: *Crenchovillare, in pago Bedensi*,

*super fluvio Prumiæ*; et ils traduisent ce mot par Schrondweiller. Y aurait-il un endroit de ce nom sur la Prüm, ou bien, faut-il rendre ce *super* par *au-delà*, dans le sens que la chartre aurait été écrite à l'autre côté de cette rivière? Mais encore alors, Schrondweiller pouvait-il se trouver dans le district de Bittbourg? Toutefois, l'orthographe du nom de cet endroit a beaucoup varié dans les différens siècles; ainsi il s'écrit successivement: Crenchvillare, Crenchovillare, Crenohovillare, Chunchovillare, etc.

En 1624, Schrondweiller, qui dépendait de la seigneurie de Meysembourg, comptait un feu et demi. — Justice foncière à Meysembourg.

Sous le régime féodal, les habitans de Schrondweiller étaient tenus de faire les journées de manœuvre, lors des réparations ou des constructions au château de Meysembourg, dont les seigneurs étaient hauts-justiciers du lieu.

Population au 31 décembre 1842, 149 âmes, et 24 foyers.

#### XVI. WICKRANGE. — WICHRANGE.

Dépendance de la commune de Reckange sur Messe, dans le canton d'Esch-sur-l'Alzette, district et arrondissement judiciaire de Luxembourg, paroisse de Pont-Pierre. — (Distance de Luxembourg, 14,640<sup>m</sup>; d'Esch-sur-l'Alzette, 7,070<sup>m</sup>; de Reckange-sur-Messe, 3,050<sup>m</sup>.)

Un registre de 1559 portait que les habitans de Wickrange devaient faire corvées pour la réfection et l'entretien du pont de Pont-Pierre; mais le 12 avril 1634, la justice de Wickrange déclara qu'elle n'avait jamais vu les habitans faire ces corvées.

Lors de la peste qui en 1626 et les années suivantes emporta les deux tiers de la population du Luxembourg, le village de Wickrange a perdu tous ses habitans. En 1644 il n'était pas encore habité, et les terres étaient restées en friche.

En 1624, Wickrange dépendait de la seigneurie de Meysembourg pour 1 feu. La justice foncière en ressortissait de même.

Population au 31 décembre 1842, 40 âmes et 6 foyers.

FIN.

StB Trier Weberbach



:94000962418

